

**COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du vendredi 28 juin 2024  
Délibération n°18

L'An deux mille vingt-quatre le vingt-huit juin à 19h00, le Conseil Municipal convoqué le vingt-quatre juin s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

**Nombre de membres en exercice : 19**

**Etaient présents** : MOREAU Gaëlle - FISCHER Maryline - GRANET Alice - MOUTIER Gérard - KIRKYACHARIAN Luc - SEMIOND Philippe - BARONNAT Bernard - COQUILLAT Catherine - ALPHAND Thierry - VIESSANT Céline - VERNET Laurent - MOSSO Véronique - GIRAUD Matthieu

**Absents** : ALDEBERT Gérard (excusé) - JEANNE Virginie

**Procurations** : HERMITTE Jean-Pierre à MOUTIER Gérard - ADISSON Frank à MOREAU Gaëlle - MOUGIN Rémi à VIESSANT Céline - PRAT Christelle à KIRKYACHARIAN Luc

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

**OBJET : ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC : ACQUISITION DE MATERIEL DE DETECTION DE RESEAUX D'EAU ET DE FUITES**

Madame le Maire expose au Conseil que les services techniques de la commune sont confrontés à problèmes récurrents de localisation des fuites sur le réseau d'eau potable, et de localisation de ces réseaux.

Cette situation conduit à devoir faire régulièrement appel à des prestataires équipés du matériel nécessaire à la localisation de ces fuites ou réseaux.

Madame le maire indique qu'à ce titre, il semble opportun de procéder à l'achat de ce matériel, ce qui permettra aux services techniques de localiser ces fuites ou réseaux de façon autonome.

Madame le maire expose que l'entreprise CHRISTAUD a proposé une offre de 17 829.00 € HT (21 394.80 € TTC) pour la fourniture de ces équipements.

En conséquence, madame le maire demande au conseil de l'autoriser à signer ce marché de fournitures.

**Vu** l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de la commande publique ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par une abstention (GIRAUD Matthieu) et seize voix pour**

- **Autorise** madame le Maire à signer le marché relatif à la fourniture d'équipements de détection de fuites et de réseaux avec l'entreprise CHRISTAUD pour un montant de 17 829.00 € HT (21 394.80 € TTC) ;
- **Autorise** le Maire à ordonnancer les dépenses relatives à ce marché, inscrites au budget primitif 2024 du budget annexe de l'eau ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Le maire**  
**Gaëlle MOREAU**



**La secrétaire de séance**  
**Marilyne FISCHER**



Certifiée exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales